

Règlement du Concours de Pitch 2022

Les villes de Saint-Cloud et Vaucresson, l'association Salveterra et le Club d'Entreprises Tp'up 92 organisent, un concours, intitulé « Concours de Pitch », et visant à récompenser des entreprises (ci-après « le Concours »).

L'organisation et le déroulement du Concours sont précisés par le présent Règlement et son annexe. Toute participation au Concours vaut acceptation du présent Règlement.

Concours gratuit, organisé le 15 novembre 2022. Date limite d'inscription 10 novembre 2022.

OBJET DE LA SELECTION ET DU CONCOURS

Dans le prolongement du Cycle Oser, Entreprendre réussir, les Villes de Saint-Cloud et Vaucresson, l'association Salveterra et le Club d'Entreprises Tp'up 92, souhaitent sélectionner et récompenser des entrepreneurs pour cette 1^{ère} édition.

Venez pitcher lors de la soirée du 15 novembre 2022 à Saint-Cloud pour développer votre notoriété. Toutes celles et ceux qui le souhaitent pourront venir présenter leur projet ou leur entreprise.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Le concours est ouvert à toute entreprises et créateur(-trices) d'entreprise. Le candidat doit être une personne physique exerçant en tant qu'entrepreneur(e) individuel(le) enregistré(e) dans le département des Hauts de Seine, ou une personne morale française ayant son siège social dans les Hauts-de-Seine et immatriculée dans ce même département

COMMENT CANDIDATER ?

Pour candidater et pour pitcher lors du Concours, le 15 novembre 2022, les candidats doivent impérativement :

- Répondre en retournant le questionnaire et son annexe (que vous trouverez sur le site Internet de la Ville)
- Compléter la candidature, avec tout document de présentation au format numérique pour le jury et conserver une copie de son dossier de candidature

L'ensemble doit être retourner à concourspitch2022@gmail.com au plus tard le 10 novembre
Toute candidature incomplète, hors délai ou ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas retenue.

Les candidats recevront par courriel la confirmation de la validation de leur candidature.

SELECTION DES PARTICIPANTS

Les dossiers sont examinés et sélectionnés par un jury de présélection « la commission du concours» composée d'entrepreneurs et des Directeurs des services développement économique des deux villes.

SELECTION DES LAUREATS

Les participants retenus par le jury sont invités à présenter, le 15 novembre 2021, un pitch au format suivant : 2 minutes d'intervention + 3 minutes de questions/réponses. Un tirage au sort sera effectué par le jury en présence des candidats.

Les candidats se présenteront devant le public dans l'ordre fixé par le tirage au sort.



Lors de l'événement, le jury vote pour déterminer les lauréats du Concours. Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'est en aucun cas tenu de justifier de ses choix. Le Jury se réserve la possibilité de nommer des ex-æquo.

Un prix spécial « coup de cœur » du public sera décerné.

LE JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

- Les Elus au développement économique de Saint-Cloud et Vaucresson,
- Le Président de Salveterra,
- La Présidente du Club d'entreprises,
- Un représentant d'entreprise.

Le jury est présidé par les 2 élus au développement économique qui proclameront l'attribution des prix.

REMISE DES DOTATIONS

Le palmarès du 1er Concours de Pitch est dévoilé lors d'une remise de Prix à l'issue immédiate du concours de pitch, après délibération. A cette occasion, les prix sont remis aux lauréats.

Dotations : prestations offertes par nos partenaires (mentorat, hébergement, communication, conseils...). La dotation sera choisie par le jury en fonction des besoins du lauréat pour son activité.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », telle que modifiée par l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018, et au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »).

Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l'Organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues au présent règlement.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données personnelles les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée aux délégués à la protection des données des villes.

Les Villes de Saint-Cloud et Vaucresson ont désigné un délégué à la protection des données, qui peut être contacté sur le site internet des Villes par le biais du formulaire Contact, service « délégué à la protection des données ».

Les données peuvent faire l'objet de statistiques et d'analyses des activités après anonymisation.

RESPONSABILITE

La responsabilité des Villes de Saint-Cloud et Vaucresson et de ses partenaires ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, suspendu, écourté ou annulé. Les Villes de Saint-Cloud et Vaucresson se réservent le droit

de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère.
De même, la responsabilité des Villes ne saurait être engagée concernant les prix remis aux lauréats.

DIVERS

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les organisateurs statuent souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Saint-Cloud le 16 septembre 2022

ANNEXE 1 du Règlement du Concours de Pitch 2022

AUTORISATION

A nous retourner signé à: concourspitch2022@gmail.com

Par la présente, le candidat (*prénom, nom, fonction*) : Représentant la société/ l'entreprise....

a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos.) attachés aux réalisations présentées ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,

b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la présentation et des comptes-rendus, dans les magazines des villes et leurs sites internet ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Pitches et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur, en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

c) en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

Date, signature.